



## Tarifs année 2017-2018 ou année 2018

### Section Randonnées - Montagne

NOM Prénom : .....IDENTIFIANT POSTIER.....		
Calculez le montant de votre adhésion en reportant les tarifs correspondants dans la colonne de droite		
Cotisations section 2018 (1 <sup>er</sup> septembre au 31 août année sportive)		Montant
★ <b>Cotisation de base section Randonnée Pédestre obligatoire</b>	<b>26.00€</b>	
<b>OPTION:</b> Cotisation individuelle Marche Aquatique Côtière ou Longe côte	40.00€	
Cotisation avec ayant droit (conjoint-e, épouse, enfant + de 14 ans...)	1/2 tarif	1/2 tarif
Cotisation de base famille avec 1 ayant droit randonnée pédestre	39.00€	
Cotisation famille avec 1 ayant droit + option marche aquatique longe côte	99,00€	
<b>LICENCES INDIVIDUELLES</b> en cas de licence différente indiquez le bénéficiaire :*		
Licence FSASPTT x par personne (postiers, conjoint(e) et ayants droits gratuite)	2,00€	
Licence FSASPTT PRENIUM par personne (sans autres fédérations - postiers gratuite)	17,00€	
Licence FFR - IRA individuelle (responsabilité civile+ accidents corporels)	27,00€	
Licence FFR - IMPN individuelle multi loisirs pleine nature (RC + AC)	37,00€	
<b>LICENCES FAMILIALES</b> en cas de licence différente indiquez le bénéficiaire :*		
Licence FSASPTT multipliée par x personnes (postiers, conjoint(e) et ayants droits gratuite)	17,00€	
Licence FFR - FRA familiale (responsabilité civile+ accidents corporels)	51,80€	
Licence FFR - FMPN multi loisirs pleine nature (RC + AC)	71,80€	
Licence ffr - FRAMP licence familiale mono-parental (RC + AC)	30,60€	
<b>ABONNEMENT (non obligatoire)</b>		
Abonnement Passion Rando Magazine(4 numéros/an non obligatoire mais recommandé)	6.00€	
<b>TOTAL ADHESION</b>		

★ La cotisation de base 26€ vous donne le droit de pratiquer la randonnée pédestre le jeudi et le dimanche.  
En option: la marche aquatique côtière ou longe côte 1h00 le samedi matin au petit Travers à Carnon.

\*Licences au choix. Précisez le titulaire licence : madame X FSASPTT prénum monsieur Y FFR IRA

**Réduction guichet sport, remboursement CE** : une facture sera délivrée par le secrétariat Asptt. Voir Julie.

**Joindre un certificat médical de moins de 3 mois de non contre indication à la randonnée pédestre et à la marche aquatique côtière ou longe côte**

MONTANT CONTROLE PAR : .....LICENCE SAISIE LE.../.../201...

**Pensez à renouveler l'adhésion au club dès le 1<sup>er</sup> septembre**